

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2024-065

PUBLIÉ LE 22 MARS 2024

Sommaire

PREFECTURE DE LA NIEVRE / CABINET-BUREAU DES SECURITES

58-2024-03-22-00002 - Arrêté portant sur le jury d'examen brevet jeunes sapeurs-pompiers (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-03-22-00002

Arrêté portant sur le jury d'examen brevet jeunes
sapeurs-pompiers

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la Nièvre
Service Formation-Sport
N°SDIS/24/OP/SD**

ARRÊTÉ N°58-2024-03-11 - 00001
portant désignation du jury d'examen pour l'obtention
du brevet des jeunes sapeurs pompiers le 20 avril 2024

LE PRÉFET DE LA NIÈVRE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le décret n° 2021-1569 du 03 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur pompier et de jeune marin pompier ;

Vu l'arrêté du 03 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin pompier ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef de corps départemental des sapeurs-pompiers de la Nièvre ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le Service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre organise un brevet de jeunes sapeurs-pompiers le 20 avril 2024.

Article 2 : Le jury appelé à examiner les candidats en vue de l'obtention du Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers en date du 20 avril 2024 est constitué comme suit :

Président :

- Monsieur le Colonel Hors Classe Olivier PEYCRU, Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Nièvre, ou son représentant.

Membres :

- Monsieur le Médecin Colonel Pierre Yves BILLIARD, représentant le médecin chef du SDIS 58 ;
- Monsieur le Lieutenant Gilles DUMARAY, officier de sapeur-pompier volontaire ;
- Monsieur le Lieutenant Stéphane DUCLOS, officier de sapeur-pompier professionnel ;
- Monsieur le Capitaine Mickael MAUNOIR, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Nièvre ;

- Monsieur l'Adjudant-Chef Pascal LOUVRIER, EAP3, Conseiller Technique Départemental de la Filière Activités Physiques ;
- Madame la Caporale Kathleen NARCY, formatrice ayant participé à la formation.

Article 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef de corps départemental des sapeurs-pompiers de la Nièvre, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nevers, le 22 MARS 2024

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur des services du cabinet

Yoann SATURNIN de BALLANGEN